

Québec n'achètera pas la maison de Félix Leclerc

Caroline Montpetit

LA MINISTRE des Affaires culturelles du Québec, Mme Liza Frulla-Hébert, n'a pas l'intention d'acheter les bâtiments de la ferme que le poète québécois Félix Leclerc a habitée jusqu'en 1968 avec sa première femme à Vaudreuil.

Elle a toutefois commandé hier une seconde évaluation de quelques manuscrits ayant appartenu au poète qui pourraient éventuellement être classés documents historiques par les Archives nationales du Québec.

« Le ministère n'a été avisé qu'au printemps dernier de l'existence de cette maison par son propriétaire actuel, M. William Craig. Une première enquête a alors été commandée par le ministère, qui concluait que la plupart des meubles et des objets de la maison n'avaient pas appartenu à M. Leclerc. Par contre, quelques manuscrits pourraient avoir une valeur historique et intéresser les Archives nationales. Nous avons donc commandé une seconde évaluation », a précisé hier M. Paul Langlois, directeur de cabinet de la ministre Frulla-Hébert.

Dans un communiqué émis hier après-midi, Mme Frulla-Hébert affirme son intention de demeurer en contact avec la famille de M. Leclerc pour préserver l'intégrité de la collection d'objets pour lequel une valeur patrimoniale aura été reconnue.

Par ailleurs, le propriétaire actuel de la ferme de M. Leclerc, M. William Craig, a réitéré hier son inten-

tion de vendre pour deux millions \$, au premier offrant, les cinq bâtiments de la ferme ayant appartenu au poète, ainsi que tous les objets qu'elle abrite.

M. Craig, qui a acheté cette propriété de la première femme de M. Leclerc en 1973, et qu'il a gardée intacte jusqu'à ce jour, a installé des affiches de mise en vente unilingues anglaises en face de la propriété, pour attirer l'attention de la population du Québec sur le patrimoine du poète et chansonnier québécois.

M. Craig affirme avoir fait part à Félix Leclerc de son désir de faire transformer cette maison en centre culturel mis à la disposition des artistes québécois.

« M. Leclerc trouvait que c'était une très bonne idée. Mais il ne voulait pas que cela se fasse de son vivant, pour ne pas troubler sa vie privée. Depuis 17 ans, je refuse des offres d'achat pour cette maison. Aujourd'hui, j'en ai assez. Les Québécois ne semblent pas du tout intéressés par leur patrimoine », a expliqué M. Craig.

Selon le porte-parole de la ministre Frulla-Hébert, M. Paul Langlois, le gouvernement du Québec ne bénéficie d'aucun fonds pour faire l'acquisition de sites classés historiques.

« Le seul pouvoir de la Commission des sites culturels, c'est de classer le monument historique. Or, une maison ayant appartenu à M. Leclerc à l'île d'Orléans est déjà classée site historique. Et selon les informations, M. Leclerc aurait habité dans une dizaine de maisons au cours de sa vie. Nous n'avons pas l'opportunité de transformer la moi-

tié des résidences du Québec en monuments historiques », s'est-il exclamé.

Par ailleurs, le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques, André Boulerice, et porte-parole de l'opposition officielle en matière culturelle, s'est offusqué du manque d'intérêt du gouvernement du Québec pour le patrimoine de M. Leclerc.

Dans une lettre adressée à la ministre Frulla-Hébert, M. Boulerice demande au gouvernement du Québec d'assurer la protection de cette maison et de ses dépendances, et de faire en sorte que les Archives nationales dressent sans délai l'inventaire des documents et autres biens patrimoniaux afin d'en assurer la conservation.

M. Boulerice affirme que certains membres de la famille de M. Leclerc se préoccupent de l'état de ces biens et que la population du Québec ne permettrait pas qu'on néglige la protection de pareil héritage.

Le porte-parole de Mme Hébert a d'autre part précisé que M. Craig n'a jamais présenté de demande écrite au ministère québécois des Affaires culturelles.

M. Langlois précise que M. Craig a contacté la Fondation Félix Leclerc pour ensuite faire une demande verbale au ministère.

« Dans le cas des bâtiments, c'est à la Commission des sites culturels que M. Craig aurait dû s'adresser. Le conseil d'administration de la Fondation a été très clair, il n'est pas question pour lui de faire l'acquisition de cette ferme des abords de Montréal », a déclaré M. Langlois.



PHOTO AP

Un train londonien ne s'arrête pas en gare : un mort et 248 blessés

Un train de banlieue rempli de voyageurs n'a pu s'arrêter et a percuté un butoir, hier matin, à la gare de Cannon Street, en plein cœur de Londres, faisant un mort et 248 blessés, dont 30 sérieusement atteints. Quinze personnes sont restées plusieurs heures coincées dans les tôles de deux voitures encastrées l'une dans l'autre. La dernière a été dégagée plus de trois heures après l'accident.

Vittorio Gassman triomphe

Robert Lévesque

« LE PUBLIC me réclame! ». C'est par ces mots que le comédien Vittorio Gassman terminait son récita, hier soir, à la salle Molière, dans la peau du grand acteur Edmund Kean, tel que dépeint par Alexandre Dumas. Et il sortait de scène côté cour, comme s'il allait entrer sur la scène imaginaire de cette pièce du 19^e siècle (*Kean : désordre ou génie*) qu'interprète Frédéric Lemaître.

C'est à un exceptionnel acteur, qui prolonge aujourd'hui l'image du grand-interprète-à-tout-faire, que la salle bondée de la Place des Arts a fait une ovation pour cet unique récita montréalais. Un récita où, des dialectes régionaux de la péninsule (que les Italiens très nombreux appréciaient vivement) à la langue française, en passant par un rien d'anglais (pour un texte de Laurence Ferlinghetti), Vittorio Gassman a constamment séduit, retenu l'attention, inquiété, épaté, fait rire et ému une salle bondée où l'on se pressait debout le long des avant-scènes.

Depuis le début du festival « L'Italie au Canada » (un événement organisé par le gouvernement italien et l'Institut culturel italien de Montréal), qui se déroule depuis novembre, on n'avait pas encore enregistré un tel triomphe.

Dans une première partie entièrement consacrée aux textes italiens d'auteurs peu connus (sauf Ruzante et Pirandello), Gassman a tout de suite impressionné un public presque gagné d'avance devant la star, il est vrai, mais tout de même qui allait se faire exigeant, attentif, et connaisseur. Gassman a particulièrement fait rire avec un texte sur la découverte de l'Amérique par un Italien! Et Génio! On a vu alors la souplesse étonnante de l'acteur de 69 ans.

Avec *La fleur à la bouche*, la courte pièce de Pirandello sur un homme atteint du cancer, on a vu plus, la subtilité du comédien. Mais c'est dans la seconde partie du récita, amorcée avec *Une relation à l'Académie* de Kafka (joué en français approximatif, Gassman étant habitué à donner ce morceau en italien), cynique et désopilante enfi-

rence d'un simien tout juste sorti de sa condition de singe depuis cinq ans, que Gassman a vraiment emporté le morceau.

Ce texte fort, qui se termine lorsque le conférencier affirme être le seul à se rendre compte de l'effacement de la bête à demi dressée dans les yeux de sa compagne la demoiselle chimpanzée, a été joué par Gassman, qui s'était fait une tête simiesque de vaudeville, de façon remarquable.

Puis il a enfilé un chant tiré de *L'Enfer* de Dante (où je l'ai soudain imaginé en un Lear délirant), un poème de Neruda, le *Je voudrais pas crever* de Boris Vian, et cette scène tirée du *Kean* de Dumas adapté par Sartre. On a vu à l'oeuvre un acteur puissant (dans Dante), fervent (dans Neruda), emporté (dans Vian) et... cabotin juste comme il se doit dans le Dumas-Sartre où il a additionné des apartés et rajouté de circonstances, dont un « quel public crétin qui vient voir un Roméo de 69 ans! ». Superbe soirée où un acteur faisait encore, comme toujours, son métier. Sacré et comique. Inspiré et vénéral. Du théâtre. Un grand professionnel.

Un seul hic dans la soirée : ce présentateur outrepasant son rôle, et se prenant à interpréter (fort mal) les résumés qu'il venait hélas régulièrement susurrer au micro comme un certain annonceur qui, jadis, nous servait des recettes de fromage Kraft! Rien n'est parfait.

Une bande riveraine protégera les petits cours d'eau agricoles du Québec

Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC instaurera d'ici cinq ans une bande de protection riveraine minimale de trois mètres sur la totalité des petits cours d'eau agricoles si le cabinet entérine une entente de principe intervenue récemment au plus haut niveau entre le ministère québécois de l'Environnement et celui de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

C'est ce que LE DEVOIR a appris de sources bien informées selon lesquelles le résultat de ces « négociations » est en deça du « plancher absolu » que visait l'Environnement, soit une protection minimale de cinq mètres des berges en milieu agricole, les grandes oubliées de la *Politique de protection des berges, des rives et du littoral*, adoptée par Québec en 1988 à l'instigation de l'ancien ministre, M. Clifford Lincoln.

La bande de trois mètres se calculera à partir de la « ligne des hautes eaux » mais, lorsqu'il y aura un talus en bordure du cours d'eau, il devra minimalement y avoir au moins un mètre de protection sur le haut de

ce talus même si la pente de ce dernier dépasse les trois mètres.

Le ministère de l'Agriculture, qui a consulté l'UPA à ce sujet, a fait valoir pendant les négociations qu'une bande plus large que trois mètres ferait perdre trop d'argent aux agriculteurs en réduisant leur production.

La future bande de protection riveraine s'appliquera à « tous les lacs et cours d'eau » en milieu agricole à la seule exception des fossés dans les champs et en bordure des routes.

La création d'une bande de protection riveraine signifie que les propriétaires privés et publics ne peuvent plus couper la végétation qui se trouve dans la partie protégée de la berge. Les constructions de toute sorte y sont interdites ainsi que tous les types d'aménagement comme des terrasses, des gazons, des piscines, etc. En milieu agricole, cela signifie plus concrètement que les agriculteurs ne pourront plus labourer à moins de trois mètres de tout cours d'eau, une zone dans laquelle la végétation pourra reprendre ses droits.

La règle des 10-15 mètres, selon la pente, s'appliquait aussi au milieu

agricole mais essentiellement le long du golfe et du fleuve Saint-Laurent et à leurs tributaires comme la Yamaska, l'Outaouais, la Richelieu, la Saint-François, l'Assomption, etc. Mais tous les cours d'eau, plus petits, qui se jetaient eux-mêmes dans ces « tributaires », n'étaient pas visés par la politique même s'ils constituaient en réalité l'essentiel du réseau hydrique de la vallée du Saint-Laurent.

Le ministère de l'Environnement était fort insatisfait de cette situation, dénoncée à l'époque notamment par l'ex-ministre des Affaires municipales, M. Pierre Paradis, alors responsable des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC). C'est dans les schémas d'aménagement des MRC qu'on trouve les assises juridiques de la politique de protection des berges qui y est incorporée. La plupart des schémas respectent les règles de la protection riveraine et, dans certains cas, les excèdent ou en dérogent.

Actuellement, plus de 90 des 95 schémas d'aménagement ont été approuvés et, au cours des prochaines années.

En appel pour sept pages manquantes

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Trois juges de la Cour du Québec devront décider si le contenu complet d'un rapport d'enquête sur le Centre de jeunesse Tilly doit être rendu public.

Un employé du centre, Marcel Deslauriers, s'est en effet adressé, hier, aux juges Jean-Paul Aubin, André Cartier et André Cloutier, de la Cour du Québec, pour obtenir sept des 13 pages manquantes du rapport d'enquête que le gouvernement a tenue en 1987 sur l'administration du Centre de jeunesse Tilly, de Sainte-Foy.

Dans une première décision rendue en février 1989, la Commission d'accès à l'information avait statué que M. Deslauriers avait droit d'obtenir copie de tout le rapport d'enquête, sauf de la conclusion.

Mais la surprise de M. Deslauriers avait été grande quand le ministère ne lui a transmis que des extraits du rapport, avec une demi-douzaine de

pages blanches. M. Deslauriers exige devant les tribunaux d'avoir le reste du document, conformément à la décision de la Commission d'accès à l'information.

L'avocat du gouvernement, Me Luc Chamberland, s'est réfugié derrière trois articles de la Loi sur l'accès aux documents publics pour justifier le refus gouvernemental de rendre publiques les pages manquantes.

Selon Me Chamberland, l'article 37 de la loi permet au ministère de la Santé, de qui relève le Centre Tilly, de refuser de dévoiler des « recommandations » contenues dans le rapport d'enquête.

Il a également noté l'article 39 qui permet de refuser de communiquer une « analyse » produite en vue de formuler une recommandation.

Enfin, Me Chamberland a cité l'article 53 de la loi, qui proclame la confidentialité des « renseignements nominatifs » contenus dans un rapport.

Mais l'avocat de M. Deslauriers,

Me Marius Ménard, a plaidé qu'on doit interpréter la loi au sens large afin de favoriser la plus grande transparence possible.

Si on ne peut communiquer un document sous prétexte qu'il contient une quelconque opinion, « une multitude de documents publics ne seront pas accessibles », a-t-il affirmé.

Me Ménard a rappelé que le document recherché par M. Deslauriers portait sur la façon dont les fonds publics avaient été administrés au Centre de jeunesse Tilly. « Le public a droit de connaître de quelle façon ses taxes ont été utilisées », a-t-il dit.

HONDA DE SIGI TIENT VRAIMENT LA VEDETTE.

Les ventes de HONDA à travers le Canada ont atteint en 1990 un record de tous les temps, avec plus de **100 000** voitures neuves. De plus, HONDA DE SIGI, le concessionnaire No. 1 au Canada et HONDA STE-ROSE ont vendu plus de **2700** de ces voitures — un record canadien pour un concessionnaire Honda.

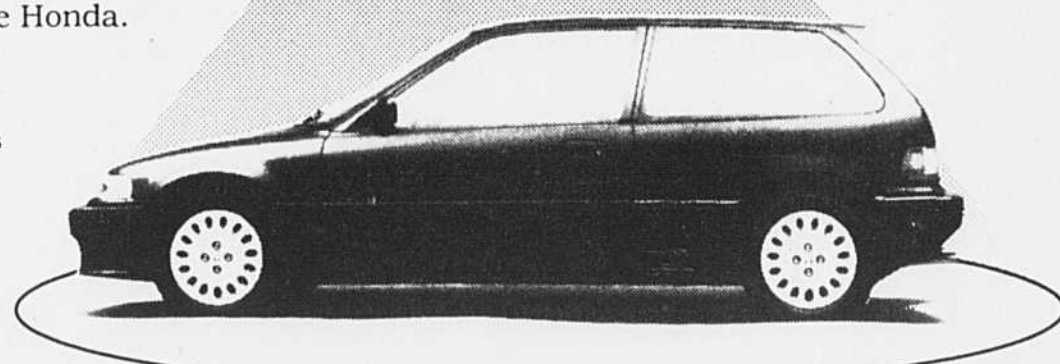
Pour célébrer notre accomplissement et pour fêter le Salon de l'Auto 1991 au stade olympique, nous offrons des spéciaux d'introduction, à partir de

8,999\$

pour notre Civic Hatchback traction avant, 16 valves, pendant cet événement du 10 au 20 Janvier. Renseignez-vous sur nos autres spéciaux du Salon de l'Auto pour la voiture compacte la plus vendue au Québec.

Nous étions les premiers détaillants Honda à Montréal et à Laval et nous demeurons les pionniers de l'épargne. Notre succès le prouve — toujours.

*Transport & préparation inclus.



HONDA
sigi
#1

#1
AU CANADA

HONDA
STE-ROSE

MONTREAL
1110 BLEURY
TEL: 879-1550

LAVAL
266 BOUL. LABELLE
TEL: 625-1953



L'École Selwyn House

fondée en 1908

L'École Selwyn House est une institution privée anglophone qui accueille 530 garçons, de la 1^{re} à la 11^e année. Elle est réputée pour son excellent programme académique. De plus, elle possède:

- excellent ratio maître/élèves
- centre informatique
- laboratoires scientifiques modernes
- programmes d'arts et de musique
- deux gymnases
- gamme complète d'activités sportives et parascolaires
- programme de français comme langue maternelle et comme langue seconde

Les demandes d'admission pour septembre 1991 peuvent être envoyées dès maintenant.

EXAMENS D'ADMISSION

1^{ère} à 4^{ème} année: sur rendez-vous dès le 21 janvier 1991

5^{ème} à 10^{ème} année: des examens auront lieu à l'école le samedi 6 avril 1991

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au:

Directeur des admissions
L'École Selwyn House
95 Chemin Côte St-Antoine
Westmount, QC H3Y 2H8
(514) 931-9481

Permis No: 749789 & 749624